

AUJOURD'HUI Maintien du niveau d'alerte sur persistance prévu dans les départements de la Somme et de l'Oise

DEMAIN Fin du niveau d'alerte sur persistance prévu dans les départements de la Somme et de l'Oise

Avant-hier 30/12/2019		Hier 31/12/2019		Aujourd'hui 01/01/2020		Demain 02/01/2020		
Polluants et seuils dépassés en µg/m ³		Polluants et seuils dépassés en µg/m ³		Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire	Polluants et seuils prévus en µg/m ³		Polluants et seuils prévus en µg/m ³	
Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone		Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone
Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire		Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire
				Nord				
		50		Pas-de-Calais				
		50		Somme	50			
				Aisne				
50		50		Oise	50			

Légende

En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

	Niveau d'alerte
	Niveau d'alerte sur persistance
	Niveau d'information et de recommandation
	Aucun niveau atteint

1^{er} niveau : information et recommandation → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées

2^{ème} niveau : alerte → en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1^{er} niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les Préfets

Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

µg/m³
Microgramme par mètre cube d'air =
un milliardième de gramme

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

L'Agence Régionale de la Santé recommande :

aux **personnes sensibles** et vulnérables (femmes enceintes, nourissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :

- En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10, aux oxydes d'azote ou au dioxyde de soufre :

Éviter leurs activités sportives et physiques intenses en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur et **reporter les activités** qui demandent le plus d'effort

Éviter leurs déplacements sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé

- En cas d'épisode de pollution dû à l'ozone :

Éviter les activités physiques et sportives intenses en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues

Éviter les sorties durant l'après midi

Pour la population générale : Réduisez les activités physiques et sportives intenses

Dans tous les cas, en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien.

Le Préfet (les Préfets) recommand(ent) :

Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements d'utiliser **les moyens de transport les moins polluants**, tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage **ou à défaut de réduire votre vitesse de circulation.**

Il est également recommandé de **maîtriser vos consommations énergétiques, liées au chauffage lors de l'utilisation de celui-ci**, en modérant la température du logement et en limitant le chauffage d'appoint non performant, notamment au bois et au charbon.

Les **acteurs économiques** (industrie et agriculture) **sont également invités à réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités.**

Pour rappel, le **brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année.**

Le **détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfetures.**

EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Les poussières en suspension trouvent pour origines principales le chauffage, les activités économiques (industrielles et agricoles) et le trafic automobile.

Les départements de l'Oise et de la Somme sont concernés par cet épisode de pollution.

Hier, un constat a été fait pour l'Oise, la Somme mais également pour le Pas de Calais.

Cet épisode de pollution s'explique par des émissions élevées notamment par la combustion de biomasse, associées à des conditions météorologiques défavorables à la dispersion (anticyclone, peu de vents, absence de brassage vertical, brouillard).

Sur l'Oise et la Somme, les concentrations se sont maintenues au dessus du seuil 50 µg/m³ durant la nuit, et elles vont amorcer une baisse au cours de la journée en lien avec une évolution des conditions météorologiques (arrivée de pluie en fin de journée); elles devraient néanmoins rester au dessus du seuil de 50 µg/m³ aujourd'hui.

Sur le Pas-de-Calais, les concentrations vont également amorcer une baisse pour redescendre sous le seuil de 50 µg/m³ aujourd'hui.

Demain, au vu des conditions météorologiques et des modèles de prévision de la qualité de l'air, les concentrations de particules devraient repasser sous le seuil 50 µg/m³ sur les départements des Hauts-de-France.

Pour connaître les mesures engagées par les Préfets,
consultez le site de votre Préfecture

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi du dispositif et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
www.atmo-hdf.fr 06 76 41 28 61 S'abonner gratuitement aux alertes. Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données. Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les	http://www.prefectures-regions.gouv.fr 03 20 30 59 59 (préfecture Nord) 03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais) 03 22 97 80 80 (préfecture Somme) 03 23 21 82 82 (préfecture Aisne) 03 44 06 12 34 (préfecture Oise)	https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/ 03 62 72 86 27
		